

DON D'ORGANES

Le don de Melissa

Après le décès de sa fille Melissa, âgée de huit ans, victime d'une tumeur cancéreuse foudroyante, Ghislaine Martin a autorisé un prélèvement d'organes. Cet acte spontané de générosité a permis de sauver cinq enfants. Malgré son chagrin, cette Levalloisienne courageuse veut lancer un appel en faveur du don d'organes d'enfants.



En l'espace de quelques jours, la vie a basculé. C'est l'épreuve tragique qu'a connue Ghislaine Martin. Cette jeune femme levalloisienne vivait seule avec sa fille de huit ans, Melissa, une petite fille joyeuse et attachante au teint métissé, qui partageait sa vie entre ses parents et ses activités, à l'école Jules-Ferry, mais aussi au Centre de Loisirs, à La Ruche.... Une petite fille

.....
 "C'était une évidence, explique la maman. Melissa était une petite fille généreuse, elle n'était qu'amour. Nous avons pensé qu'elle aurait accepté et je suis fière de ce qu'elle a fait, car c'est elle qui a fait ce don, pas moi."

comme il en existe beaucoup à Levallois. En juin dernier, Melissa se plaint de maux de têtes répétitifs, peu intenses et sans autre symptôme. La petite fille continue ses activités normalement, mais sa maman décide de l'emmener chez le médecin, qui l'adresse aussitôt à un ophtalmologiste. L'examen du spécialiste révèle un œdème au niveau de l'œil plutôt inquiétant. Melissa passe alors des examens en urgence, notamment un scanner, avant une admission à l'Hôpital Necker pour un IRM.

Comme une évidence

Le verdict est sans appel : une tumeur au cerveau a propagé en silence des métastases dans l'ensemble de l'organisme. Malgré les efforts considérables de l'équipe médicale et une intervention chirurgicale de la dernière chance, Melissa est partie quelques jours après son hospitalisation. Malgré la douleur insupportable, Ghislaine et le père de Melissa ont immédiatement

accepté qu'un prélèvement d'organes soit effectué sur leur fille. "C'était une évidence, explique la maman. Melissa était une petite fille généreuse, elle n'était qu'amour. Nous avons pensé qu'elle aurait accepté et je suis fière de ce qu'elle a fait, car c'est elle qui a fait ce don, pas moi." A la mi-août, Ghislaine reçoit un courrier de la coordinatrice hospitalière des prélèvements d'organes de Necker, chargée du suivi relationnel des familles des donneurs. Elle lui annonce que le don de Melissa a permis de sauver cinq enfants, dont un bébé. Même si, anonymat oblige, Ghislaine ne connaît pas l'identité des receveurs, elle sait que ces enfants se portent bien depuis. "Savoir que ces enfants vont mieux grâce à Melissa, c'est extraordinaire avoue Ghislaine. Et c'est une grande satisfaction de voir qu'elle a pu rendre le bonheur à cinq familles." Pour Ghislaine, c'est aussi un moyen de rendre un peu plus supportable son travail de deuil.

Entourée par ses nombreux amis levalloisiens, elle souhaite maintenant inciter les familles à se prononcer en faveur du don d'organes. "C'est une démarche très simple à effectuer, sur Internet par exemple, sur le site de l'ADOT (NDLR : www.france-adot.org). Aucune grande religion n'interdit le don d'organes et tout est effectué dans le plus grand respect du corps du défunt. Il y a en outre un vrai accompagnement de la famille du donneur, grâce au coordinateur. Le besoin de donneurs est vital." Actuellement, en France, depuis dix ans, le pourcentage de refus de prélèvement d'organes n'a pas baissé et s'élève encore à plus de 30%. ■

Romuald Lambert

Pour en savoir plus ou recevoir sa carte de donneur
www.france-adot.org

Tout savoir sur le don d'organes et de tissus
www.dondorganes.fr